

N° 87

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990 - 1991

---

---

Annexe au proces-verbal de la séance du 21 novembre 1990

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi de finances pour 1991* CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,

TOME XVI

TOURISME

Par M. Charles GINÉSY,

Senateur

---

(1) Cette commission est composée de : MM Jean François Poncet, *président* ; Robert Laucournet, Jean Huchon, Richard Pouille, Philippe François, *vice-présidents* ; Francisque Collob, Roland Grimaldi, Serge Mathieu, Louis Minetti, René Tregouet, *secrétaires* ; Jean Amelin, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Bel'anger, Georges Berchet, Roger Besse, Jean Besson, François Blaizot, Marcel Bony, Jean-Eric Bousch, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Henri Collette, Marcel Costes, Roland Courteau, Marcel Daunay, Desire Debavelaere, Rodolphe Desire, Pierre Dumas, Bernard Dussaut, Jean Faure, André Fosset, Aubert Garcia, François Gerbaud, Charles Ginesy, Yves Gousseboire-Dupin, Jean Grandon, Georges Gruillot, Rémi Herment, Bernard Hugo, Pierre Jambrun, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Bernard Legrand, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, François Mathieu, Jacques Menou, Louis Mercier, Louis Moïnard, Paul Moreau, Jacques Moutet, Henri Olivier, Albert Pen, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Henri Revol, Jean-Jacques Robert, Jacques Roccaserra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Jean Simonin, Michel Soupiet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9e législ.) : 1593, 1627, 1635 (annexe n° 26), 1640 (tome XI) et T.A. 389.  
Sénat : 84 et 85 (annexe n° 25) (1990-1991).

## SOMMAIRE

---

	<b>Pages</b>
	-
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>5</b>
<b>PREMIERE PARTIE : L'économie du tourisme</b> .....	<b>7</b>
<b>I. DES RESULTATS RECORDS POUR LE TOURISME...</b> .....	<b>7</b>
<b>A. LE POIDS ECONOMIQUE DU SECTEUR DU TOURISME</b> .....	<b>7</b>
<b>B. LA FRANCE DANS LE TOURISME MONDIAL</b> .....	<b>8</b>
<b>C. 1989-1990 : DES ANNEES RECORDS</b> .....	<b>10</b>
<b>1. La fréquentation touristique de l'été 1989</b> .....	<b>10</b>
<b>2. La saison d'hiver 1989-1990</b> .....	<b>11</b>
<b>3. La saison d'été 1990</b> .....	<b>12</b>
<b>II. ... QUI NE DOIVENT PAS CACHER PROBLEMES ET FAIBLESSES</b> .....	<b>13</b>
<b>A. LE CALENDRIER SCOLAIRE : FAVORISER L'ETALEMENT DES VACANCES</b> .....	<b>13</b>
<b>B. L'EVOLUTION DES STRUCTURES DES PROFESSIONS DU TOURISME</b> .....	<b>14</b>
<b>1. La nécessaire restructuration dans le secteur</b> .....	<b>14</b>
<b>2. Les principaux regroupements intervenus</b> .....	<b>16</b>
<b>3. La nécessaire réforme du statut des agences de voyage</b> .....	<b>17</b>

<b>C. LES PROBLEMES DE L'HOTELLERIE INDEPENDANTE</b>	19
<b>1. Ses caractéristiques</b>	19
<b>2. Ses problèmes</b>	20
<b>DEUXIEME PARTIE : Les moyens de la politique du tourisme</b>	23
<b>I. UN PLAN DE DOUZE ACTIONS PRIORITAIRES</b>	23
<b>II. LE PROJET DE BUDGET POUR 1991</b>	24
<b>A. UN BUDGET DE CONSOLIDATION</b>	24
<b>1. La progression des dépenses de fonctionnement</b>	25
<b>2. L'évolution des crédits d'investissement</b>	25
<b>B. LA PART DU TOURISME DANS LES NOUVEAUX     CONTRATS DE PLAN</b>	27
<b>TROISIEME PARTIE : Aspects particuliers de la politique du tourisme</b>	29
<b>I. LE TOURISME DANS LES ZONES DE MONTAGNE</b>	29
<b>A. UNE MONTAGNE EN DIFFICULTE</b>	29
<b>1. Un tassement de la demande...</b>	29
<b>2. ... conséquence d'un enneigement insuffisant</b>	30
<b>B. QUELLES MESURES POUR SAUVER CE SECTEUR     SINISTRÉ</b>	31
<b>1. Le dispositif financier adopté</b>	31
<b>2. Les insuffisances révélées par sa mise en place</b>	32
<b>II. LE TOURISME RURAL</b>	33
<b>A. UN BILAN POSITIF</b>	33
<b>B. UN AVENIR QUI PEUT ÊTRE PROMETTEUR</b>	34
<b>III. LES CASINOS</b>	35
<b>CONCLUSION</b>	35

Mesdames, Messieurs,

L'année 1989 marque un record pour la France, en termes de fréquentation touristique et de balance commerciale du tourisme (avec un excédent de 39,6 milliards de francs, soit + 63,6 % par rapport à 1988). L'année 1990, "année européenne du tourisme", semble également marquée du sceau de la réussite.

Ces excellents résultats ne doivent cependant pas faire oublier les problèmes et les faiblesses du secteur, qu'elles soient liées à l'évolution des structures des professions du tourisme, au soutien de l'hôtellerie indépendante, aux difficultés des zones de montagne ou au développement du tourisme rural.

Le tourisme français, fort de nombreux atouts, souffre en effet de la fragilité de ses structures, ceci dans un contexte de concurrence de plus en plus vive.

La consolidation des résultats des deux dernières années réclame donc un effort soutenu de l'État.

Or, à cet égard, l'examen du projet de budget pour 1991 s'avère décevant. En effet, les crédits ne progressent que de 3,6 % par rapport à 1990 et s'élèvent à 396,79 millions de francs. Donc, compte tenu de l'inflation, le budget du tourisme connaît une stagnation en francs constants.

En revanche, votre rapporteur se félicite, d'une part, de la stabilisation des dépenses de fonctionnement inscrites dans ce budget et, d'autre part, de l'adoption d'un plan de douze actions prioritaires, dont il espère une mise en oeuvre rapide et efficace.

## PREMIERE PARTIE

### L'économie du tourisme

#### I. DES RESULTATS RECORDS POUR LE TOURISME...

##### A. LE POIDS ECONOMIQUE DU SECTEUR DU TOURISME

Le tourisme représente un secteur essentiel de l'économie française.

● En effet, le tourisme voit sa production intérieure brute progresser de 10 à 11 % par an, pour atteindre 280 milliards de francs en 1989, et la consommation touristique représentait, cette même année, 7,2 % du produit intérieur brut.

● Source de richesses, avec en outre 60 milliards de francs d'investissements en 1989 (en progression de 11 à 12 %), le secteur est également à la source de nombreux emplois. Il occupe ainsi 900.000 personnes et a créé 30.000 emplois nouveaux en 1989 (contre 25.000 en 1988).

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution comparée de l'emploi dans les diverses branches de l'économie. Il en ressort que la création d'emplois dans la branche des hôtels-café-restaurants (qui inclut les villages de vacances, les campings, la restauration collective et les traiteurs), bien que légèrement inférieure à celle des services marchands, est notablement supérieure à celle de l'ensemble de l'économie.

### Evolution comparée de l'emploi dans diverses branches de l'économie

Années	Hôtels-café-restaurants	Services marchands	Ensemble de l'économie
Evolution 1988/1987 en %	+ 3,3	+ 4,9	+ 0,6
Evolution 1989/1988 en %	+ 3,5	+ 3,7	+ 1,7

Source : INSEE - Comptes de la Nation.

● Le tourisme est un secteur en forte progression. En effet, la consommation touristique intérieure a atteint 437,7 milliards de francs en 1989 (soit + 8,6 % par rapport à 1988, contre + 7,4 % pour le produit intérieur brut). A cet égard, il convient de noter que la demande en provenance des étrangers (+ 19,1 %) est nettement plus soutenue que celle des résidents (+ 5,5 %).

### B. LA FRANCE DANS LE TOURISME MONDIAL

L'année 1989 confirme le renversement de tendance noté l'année précédente, dans le sens d'une amélioration des résultats de la balance touristique extérieure. Avec un solde excédentaire de 39,6 milliards de francs (soit + 63,6 % par rapport à 1988), l'année 1989 dépasse même le solde exceptionnel de 1985, ainsi que l'indique le tableau ci-dessous.

**Evolution de la balance touristique  
(en millions de francs)**

	Recettes	Dépenses	Solde	Taux de couverture
1984	66.401	37.324	+ 29.077	1,78
1985	71.356	40.942	+ 30.414	1,74
1986	67.350	45.107	+ 22.243	1,50
1987	71.348	51.048	+ 20.300	1,40
1988	82.097	57.852	+ 24.245	1,42
1989	105.272	65.663	+ 39.609	1,60

Pour la deuxième année consécutive, le résultat de notre balance touristique extérieure résulte de la combinaison de deux facteurs : d'une part, une forte augmentation de la demande en provenance des étrangers et, d'autre part, une progression plus modeste des dépenses des français à l'étranger.

En effet, alors que le taux de départ des français à l'étranger reste faible (environ 20 %), le nombre de visiteurs étrangers -pour une durée supérieure à vingt quatre heures- atteint près de 49 millions de personnes, dont 87 % en provenance des pays européens (dont 74 % de la C.E.E.), 7 % d'outre-atlantique, 4 % d'Afrique et 2 % d'Asie et d'Océanie.

Grâce à ces excellents résultats, qui devraient encore se confirmer en 1990, la France passe de la troisième à la deuxième place dans le palmarès des pays les plus touristiques, après les Etats-Unis et devant l'Espagne.

## C. 1989-1990 : DES ANNEES RECORDS

### 1. La fréquentation touristique de l'été 1989

Le taux de départ des français en vacances s'est encore amélioré au cours de l'été 1989 et atteint 60,7 %, comme l'indique le tableau ci-dessous.

	1988			1989		
	Hiver	Eté	Ensemble de l'année	Hiver	Eté	Ensemble de l'année
Taux de départ (en %)	28,2	55,5	59,5	27,3	56,5	60,7
Durée moyenne (en jours)	14,1	23,4	28,6	13,8	23,3	27,9

Ce taux de départ correspond à environ 33,3 millions de personnes. Il représente une progression sensible par rapport à 1987 et 1988 à la suite de la stagnation des années 1984 à 1986, où il était tombé à moins de 58 %. La reprise de la croissance de ces dernières années est due essentiellement à l'amélioration du taux de départ en été qui a augmenté de plus de 2 % en deux ans. Le taux de départ en hiver a en revanche baissé en 1989, par rapport à son niveau de 1987 et de 1988.

Quant à la durée moyenne des vacances, elle poursuit une baisse lente depuis une dizaine d'années, aussi bien pour l'hiver que pour l'été. Elle est d'un peu de moins de 28 jours en 1989 (contre près de 31 jours en 1978).

Pour ce qui concerne les séjours en France, les nuitées ont accusé, globalement, une baisse de 2 %, recouvrant une baisse importante des nuitées d'hiver (- 8,6 %) et une stagnation de celles d'été. Par genre de séjour, les nuitées à la campagne ont diminué de 9,6 % et celles passées à la montagne de 4,3 % (cette baisse étant imputable essentiellement à l'hiver). Ont progressé en revanche

celles passées en ville ( $\pm 7,5 \%$ ). Il faut noter à cet égard une progression du tourisme urbain et du tourisme culturel.

## 2. La saison d'hiver 1989-1990

Pour la troisième année consécutive, la saison touristique a subi les conséquences négatives du mauvais enneigement sur les activités liées à la pratique du ski. La saison a été globalement médiocre et la fréquentation d'ensemble des stations (hébergements, commerces, activités de loisirs) a été moyenne, en légère baisse par rapport à la saison 1988-1989, elle même très en retrait par rapport aux années précédentes.

De grandes disparités apparaissent toutefois selon les massifs et la localisation des stations.

Ainsi, dans les zones de moyenne altitude (Jura, massif central et Vosges), la grande majorité des stations ont rencontré de graves difficultés en raison d'un enneigement quasi nul durant toute la saison.

Dans les Alpes et les Pyrénées, le bilan est plus contrasté :

- pour les stations des Alpes-Maritimes, le bilan est en retrait par rapport à celui, très mauvais, des deux dernières années ;

- dans les Hautes Alpes et les Alpes du Sud, la saison est globalement très mauvaise, bien que légèrement meilleure que l'année précédente ;

- enfin, dans les Alpes du Nord et les Pyrénées, après un début de saison moyen, les stations situées en haute altitude et bénéficiant d'équipements en neige artificielle, enregistrent un bilan relativement satisfaisant.

Les zones de montagne ont donc particulièrement souffert de trois saisons d'hiver globalement médiocres et les professionnels redoutent un déplacement d'une clientèle qu'il leur faut reconquérir.

Cette situation et des conséquences économiques et sociales très préoccupantes et votre rapporteur estime que le plan d'aide de l'État n'est pas à la hauteur du problème, ainsi qu'il aura l'occasion de l'expliquer ci-après.

### 3. La saison d'été 1990

Alors que la saison 1989 avait été excellente, favorisée par la chaleur de l'été et par l'attrait du bicentenaire de la Révolution, la saison estivale 1990, caractérisée par une climatologie favorable sur l'ensemble du territoire et par une bonne compétitivité vis-à-vis de nos concurrents, est également marqué du sceau de la réussite.

On estime ainsi à plus de 30 millions le nombre de Français partis en vacances entre le 1er mai et le 30 septembre, soit environ 43 millions de séjours en France et à l'étranger, d'une durée moyenne de près de 17 jours.

Plus de 550 millions de journées de vacances de français ont ainsi été comptabilisés en France, tandis que les résidents de notre pays passaient quelque 160 millions de nuitées à l'étranger. On note donc une pause dans le mouvement de progression de départs à l'étranger observé au cours des années précédentes en été.

En outre, les courts séjours (de moins de quatre jours) se développent régulièrement, parallèlement au raccourcissement des séjours de vacances.

Par ailleurs, on estime que la fréquentation touristique étrangère s'élève à 49 millions de séjours.

En 1990, par rapport à l'été 1989, la fréquentation est :

- en hausse dans six régions (Auvergne, Limousin, Midi-Pyrénées, Franche-Comté, Champagne-Ardennes, Bretagne et légèrement en Picardie) ;

- en baisse dans trois régions (Corse, Riviera-Côte d'Azur, Alpes maritimes et Nord-Pas-de-Calais) ;

- et stable dans les autres régions.

La répartition d'ensemble entre littoral, campagne et montagne a évolué en faveur de ces dernières, tandis que les côtes situées au nord de la Loire et le tourisme urbain confirmaient leur activité.

Par ailleurs, ces évolutions s'accompagnent d'une recherche continue de séjours plus actifs et d'une priorité donnée aux prestations d'un bon rapport qualité-prix, à tous les niveaux de la gamme des prestations.

En effet, si la France a pu au cours des années récentes améliorer sa position pour se placer au premier rang européen des pays touristiques, cela tient largement à l'évolution favorable de sa compétitivité en termes de prix, face à ses voisins méditerranéens, confrontés de surcroît à des phénomènes de dégradation de leur environnement touristique.

## **II. ... QUI NE DOIVENT PAS CACHER PROBLEMES ET FAIBLESSES**

### **A. LE CALENDRIER SCOLAIRE : FAVORISER L'ETALEMENT DES VACANCES**

La parution du nouveau calendrier scolaire triennal en 1989 a beaucoup inquiété les élus comme les professionnels du tourisme et votre rapporteur souhaite que des aménagements y soient apportés de façon à rétablir le calendrier mis en place précédemment, ceci, bien entendu, dans le respect du rythme scolaire. En effet, seul un réel étalement des vacances favorisera notre industrie touristique, de façon à ce que les infrastructures soient utilisées sur des périodes les plus longues possibles.

Il conviendrait à cet effet :

- de créer trois zones pour les vacances de février et de prévoir leur étalement plus marqué durant cette période ;

- et de rétablir des vacances de printemps plus précoces, de façon à favoriser les séjours de sports d'hiver ; dans cette perspective, il faudrait étaler ces vacances sur les mois de mars et d'avril, et ne pas dépasser le 10 avril.

Si ces mesures n'étaient pas rapidement adoptées, le tourisme français en souffrirait et les stations de montagne courraient à la catastrophe.

Le Conseil national du tourisme a d'ailleurs adopté une motion allant dans ce sens en avril 1990. Votre rapporteur déplore que le Conseil supérieur de l'éducation, saisi le 6 juillet 1990 d'une proposition du gouvernement visant à avancer d'une semaine les dates de vacances de printemps 1991, lui ait opposé un avis négatif.

Il note qu'un groupe de travail paritaire a été mis en place afin de proposer d'éventuelles adaptations au calendrier scolaire pour les années ultérieures, mais redoute les résultats de la saison d'hiver à venir dans le contexte actuel.

## B. L'EVOLUTION DES STRUCTURES DES PROFESSIONS DU TOURISME

### 1. La nécessaire restructuration dans le secteur

Les professionnels du tourisme ont vu leur métier connaître une évolution importante depuis quelques années. Désormais, le tourisme est, dans un nombre croissant de pays, un service de plus en plus organisé pour le client : choix de la formule, réservation électronique, transport (surtout aérien), prise en charge sur place et animation. Ce service organisé est réalisé soit par des agences de voyage (distributrices de produits existants), soit par des tour-opérateurs (producteurs de voyages à forfait), mais dans la pratique, la distinction entre les deux activités est de plus en plus difficile à opérer et beaucoup d'agences de voyages exercent maintenant une activité de tour-opérateur.

Dans des pays comme la France, l'Espagne ou l'Italie, où le tourisme à destinations étrangères est moins important qu'ailleurs (20 % en France contre 60 % en Allemagne), les tours-opérateurs sont encore relativement peu utilisés. Cette situation explique la prépondérance en Europe des agences allemandes et britanniques, même si deux sociétés françaises se classent parmi les dix premières (le Club Méditerranée et Nouvelles Frontières).

Dans l'optique de 1992, les pays européens qui ne disposeront pas de tour-opérateurs importants risquent de voir la concurrence étrangère éliminer les sociétés de tourisme nationales. Actuellement, pour un même séjour au départ de différents pays de la C.E.E. (donc avec un coût théorique du voyage assez semblable) les prix peuvent varier de 80 %, les tarifs britanniques étant les plus bas. Lorsque les tour-opérateurs les mieux organisés et pratiquant les prix les plus bas à qualité égale, qui se cantonnent encore en grande partie à leur clientèle nationale, décideront de s'implanter dans tout le marché européen, ils auront la certitude d'attirer immédiatement la clientèle étrangère.

Pour offrir les prix les plus attractifs à la clientèle, une **intégration verticale**, touchant aussi bien le transport que l'hôtellerie et la distribution constitue donc un atout important. Les deux premiers tour-opérateurs britanniques possèdent leur propre compagnie aérienne, le premier allemand a créé deux chaînes hôtelières.

Selon l'étude de la Dafsa sur les tours opérateurs en Europe, au quatrième trimestre 1988, le classement des dix premiers organismes de tourisme s'établit ainsi :

Nationalité des tour-opérateurs	Nombre de sociétés dans les dix premières européennes	part dans les 10 premiers tour-opérateurs européens en termes de	
		Clientèle	Chiffre d'affaires
Royaume-Uni	4	52,4 %	41,4 %
R.F.A.	3	30,2 %	35,8 %
France	2	14,2 %	17,2 %
Pays-Bas	1	3,2 %	5,6 %

Or, la profession du tourisme en France apparaît émietlée, la quasi-totalité des entreprises du tourisme étant constituée de P.M.E. de moins de dix salariés et une centaine de tour-opérateurs se partageant le marché.

A l'heure actuelle, la France compte ainsi environ 2.200 agences de voyages titulaires d'une licence, auxquelles il convient d'ajouter les 2.300 établissements secondaires (succursales, points de vente, correspondants, implants), soit un total d'environ 4.500 organismes commerciaux commercialisant des voyages ou des séjours.

## **2. Les principaux regroupements intervenus**

Les opérations de restructuration se poursuivent, qui prennent la forme d'alliances, de fusions, de prises de participation financière, ou d'accords de commercialisation, concernant aussi bien le secteur de la production que celui de la distribution de façon à permettre la constitution de grands groupes.

Les regroupements entre professionnels du voyage amorcés en 1988 (Scac Voyages et les centres Leclerc ; Scac voyages et le Diners Club voyages ; Club Méditerranée et Sotair ; Club Méditerranée et Havas voyages ; Wagons-Lits et Multi-Promotions ; Touropa, Airtour et Cruise air ; Air France et Sélectour) se sont poursuivis en 1989 et 1990.

Par ailleurs, les principaux regroupements intervenus depuis le début de l'année 1989 sont les suivants :

- accord Fram, Frantour et Sotair en février 1989, qui prévoit la création d'une filiale commune chargée du lancement de produits et de modes de commercialisation nouveaux ainsi que la réalisation d'investissements hôteliers communs ;
- prise de participation de 34 % de Frantour dans le capital de Sud-Ouest Voyages, filiale du Groupe de communication Sud-Ouest ; ce développement profite aux partenaires de Frantour, à savoir Fram et Sotair ;
- accord entre Go Voyages et le Groupe Loin-Voyage Aquarius en juin 1989, qui s'est traduit par la création du groupe A ; ce regroupement prend la forme d'un holding comprenant les activités touristiques de la G.M.F. et celles du groupe Loin Voyages-Aquarius ; cette union a pour but de permettre au groupe Aquarius Loin-Voyages d'améliorer la rentabilité de sa compagnie charter Air-Liberté ;
- accord commercial entre Nouvelles Frontières et le Groupe A (fin 1989-1990), ce regroupement se limitant au transport aérien ;
- enfin, Havas Tourisme a repris les 170 agences et implants labellisés SCAC Voyages, Diners Voyages et VII (Voyages Inter Industries) ainsi que 50 % du capital de Leclerc Evasion et 10 % de Diners Clubs de France.

Ces regroupements doivent être poursuivis et favorisés, sous peine de voir notre secteur touristique aborder

**l'échéance de 1993 en ordre dispersé et en position de faiblesse, face aux gros opérateurs européens.**

### **3. La nécessaire réforme du statut des agences de voyage**

A cet égard, certaines réglementations ont eu tendance à renforcer l'émiettement de la profession en France.

En effet, ces activités d'organisation de produits touristiques et de vente de prestations de services touristiques exercées en qualité d'intermédiaire sont, actuellement, régies par la loi du 11 juillet 1975 et par son décret d'application du 28 mars 1977 modifié.

Or, si ces textes sont considérés comme satisfaisants par la profession et donnent de bons résultats au regard de la protection des consommateurs, ils ne constituent sans doute pas le cadre législatif et réglementaire le mieux adapté à l'évolution souhaitable ou simplement prévisible du secteur et, en particulier, au développement industriel des entreprises à l'échéance 1992, à l'essor nécessaire de la commercialisation des produits touristiques français sur les marchés étrangers et au développement du tourisme d'accueil. En effet :

- ils imposent des contraintes excessives aux opérateurs touristiques français par rapport aux entreprises installées en Europe du Nord, qui, de ce fait, ne supportent pas les mêmes charges et les mêmes obligations ;
- ils interdisent aux agences de voyage d'intervenir dans la location saisonnière et aux agents immobiliers de valoriser leurs locations en offrant des produits touristiques plus complets ;
- ils imposent des contraintes trop lourdes pour des initiatives de faible ampleur, utilement créatrices d'emplois et d'animation, qui ne peuvent voir le jour légalement (tourisme d'accueil) ;
- ils résolvent mal le problème de la mise sur le marché des produits touristiques ruraux et locaux, peu attractive pour des entreprises commerciales ;
- ils ne prennent pas suffisamment en compte le droit communautaire récemment enrichi par l'adoption de la directive sur les voyages à forfait ;

- enfin, ils établissent des règles parfois peu justifiées dans les relations entre fournisseurs et distributeurs ou dans les procédures administratives.

Au vu de ce constat, le ministre chargé du tourisme a, en concertation avec les professionnels, élaboré un projet de loi qui devrait être prochainement discuté au Parlement. Votre rapporteur souhaite que ce projet de loi, dont il est question depuis plusieurs années, soit examiné le plus rapidement possible.

La réforme du statut des agences de voyage serait ainsi organisée autour des objectifs suivants :

**- Eliminer les contraintes qui freinent l'adaptation des entreprises à la concurrence internationale :**

. par la suppression de la garantie financière des agents de voyage vis-à-vis des prestataires de services touristiques,

. par l'allègement des procédures administratives,

. par l'assouplissement des règles concernant le fonctionnement des succursales et points de vente.

**- Favoriser le tourisme d'accueil :**

. par l'amélioration de la réglementation applicable aux organismes locaux de tourisme qui pourront commercialiser des produits touristiques d'accueil dans leur zone géographique d'intervention,

. par la mise en place d'un régime d'habilitation devant permettre à un plus grand nombre de prestataires du tourisme (hôteliers, transporteurs, agents immobiliers) de vendre des forfaits touristiques comprenant plusieurs prestations,

. par la possibilité pour les agents de voyage de commercialiser des locations saisonnières.

**- Transposer le droit communautaire :**

. par l'intégration de la directive communautaire sur les voyages à forfait qui détermine les conditions générales de vente régissant les rapports des opérateurs du tourisme avec leur clientèle,

. par la prise en compte des règles du traité C.E.E. instituant la liberté d'établissement et la libre prestation de services des ressortissants communautaires,

- par l'adaptation des dispositions relatives aux guides-interprètes à la suite de la mise en demeure de la commission de Bruxelles d'assouplir l'obligation de recourir aux services d'un guide-interprète pour toute visite commentée.

## C. LES PROBLEMES DE L'HOTELLERIE INDEPENDANTE

### 1. Les caractéristiques

L'hôtellerie française comprend 20.287 hôtels au total, répartis conformément au tableau ci-après, pour 543.857 chambres.

#### Parc hôtelier au 1er janvier 1989

Catégorie	Nombre d'hôtels	Capacité
sans étoile.....	125	2.788
1 étoile.....	8.290	139.921
2 étoiles.....	8.853	251.939
3 étoiles.....	2.670	123.195
4 étoiles..... 4 étoiles luxe	349	25.014
Total.....	20.287	543.857

Sur ce total, les chaînes intégrées regroupent 1.632 hôtels pour 25.087 chambres, soit 8 % des établissements hôteliers français et 23 % du parc total en termes de chambres.

L'hôtellerie indépendante, quant à elle, compte environ 19.664 hôtels pour 418.770 chambres. Au sein de celle-ci,

les chaînes volontaires représentent 25 % des hôtels homologués, soit 5.071 établissements pour 125.000 chambres.

Parallèlement, l'hôtellerie non homologuée représente 21.000 établissements, soit environ 200.000 chambres et un peu plus de 50 % en nombre d'établissements du parc total.

Représentant 92 % du parc en nombre d'établissements, l'hôtellerie indépendante compose donc sur le territoire français un maillage serré d'unités très hétérogènes. Cette hétérogénéité constitue un atout majeur de l'hôtellerie française et un attrait pour les touristes, notamment étrangers. Toutefois, le parc hôtelier français est aussi porteur de faiblesses qui font obstacle à son développement.

## **2. Ses problèmes**

Tout d'abord, si le morcellement du parc de l'hôtellerie indépendante constitue un atout, il est également un facteur de faiblesse face à la concurrence. En effet, ce parc présente la particularité d'être composé pour majeure partie, d'établissements de petite dimension, à gestion familiale, dont la commercialisation souffre de la concurrence des chaînes intégrées françaises et étrangères, partenaires mieux adaptés à la demande des voyageurs. Mais, si le développement de produits banalisés est nécessaire, il est également vital de soutenir et de développer notre hôtellerie indépendante.

Par ailleurs, se pose le problème du vieillissement des infrastructures. La détérioration du parc hôtelier est d'autant plus aiguë qu'elle nuit à la qualité du service rendu jugée perfectible, par les touristes d'Europe du Nord notamment.

Tant ce vieillissement du parc hôtelier que de nouvelles contraintes, liées notamment au respect de nombreuses normes de sécurité, rendent indispensable la réalisation d'investissements importants.

Or, dans un secteur aussi capitalistique, ce problème se heurte à celui du financement de ces investissements.

En effet, en règle générale, le montant de l'investissement est trois fois supérieur à celui du chiffre d'affaires de l'hôtel et la charge de l'emprunt peut se situer entre 15 et 35 % de ce chiffre d'affaires.

Dans ce contexte, et alors que les prêts accordés aux hôteliers sont assortis de taux dissuasifs, votre rapporteur ne peut que regretter le désengagement de l'Etat en matière de prêts bonifiés.

**L'hôtellerie indépendante, particulièrement dans les zones de montagne, court actuellement à la catastrophe.**

Votre rapporteur tire donc la sonnette d'alarme, au moment même où les professionnels s'accordent à considérer qu'un tiers des établissements, actuellement dans une situation précaire, est susceptible de disparaître à court ou moyen terme en l'absence d'une aide extérieure d'origine publique.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire d'améliorer la fiscalité de l'hôtellerie.

A cet égard, les principaux problèmes concernent :

- les problèmes liés au taux de T.V.A. de 18,6 % retenu pour les hôtels quatre étoiles luxe, qui disparaissent (au moins administrativement) à la suite des demandes de déclassement pour raisons économiques formulées par leurs exploitants ; la baisse de ce taux de T.V.A. est d'autant plus justifiée que le ministre vient d'annoncer son souhait de créer une catégorie d'hôtels cinq étoiles ;

- la récupération de la T.V.A. sur le fuel ;

- et l'aménagement de la redevance sur la télévision.

Dans ce contexte, votre rapporteur a noté la volonté du ministre délégué chargé du tourisme de se pencher sur ces problèmes et il se félicite de sa décision de mettre en place, en 1991, un plan de modernisation de l'hôtellerie familiale indépendante, sous les aspects de la rénovation, de la formation et de la production.

Ce plan, qui concernerait 5.000 établissements, prévoit que leur rénovation pourrait être financée à 70 % par les hôteliers et à concurrence de 30 % par l'Etat et les collectivités territoriales, dont l'aide pourrait revêtir la forme de subventions ou de prêts bonifiés. Les dépenses publiques seraient ainsi de l'ordre de 3 milliards de francs.

## **DEUXIEME PARTIE**

### **Les moyens de la politique du tourisme**

#### **I. UN PLAN DE DOUZE ACTIONS PRIORITAIRES**

**Le ministre délégué chargé du tourisme a récemment annoncé la mise en place d'un plan constitué de douze actions prioritaires, dont votre rapporteur estime qu'elles vont dans le bon sens et dont il espère la rapide mise en oeuvre.**

**Ces douze actions traduisent les trois priorités annoncées : privilégier l'homme, valoriser la diversité et favoriser la qualité.**

**● la promotion du tourisme français doit être poursuivie au travers de l'efficace instrument partenarial qu'est Maison de la France, laquelle renforcera sa présence internationale ;**

**● la création d'un observatoire du tourisme est prévue ; la connaissance du secteur du tourisme étant en effet encore très imparfaite, il est nécessaire de l'améliorer et de l'adapter aux divers opérateurs publics et privés ;**

**● la distribution des produits touristiques français dispose de moyens inférieurs à ceux de nos principaux partenaires et concurrents ; elle devra faire un gros effort de modernisation pour entrer pleinement sur le marché européen, notamment, par la mise en place de moyens informatiques coordonnés ;**

**● quatre priorités doivent être retenues en matière de formation : l'accueil, la gestion, la commercialisation et les langues étrangères, l'effort principal concernant la formation continue des non salariés ;**

**● l'emploi doit être valorisé, ceci grâce à une négociation collective ;**

**● un plan de modernisation de l'hôtellerie indépendante sera mis en place avec quatre volets : l'équipement, la gestion, l'accueil et la commercialisation ;**

- notre ingénierie touristique sera valorisée par un appui technique à l'exportation ;

- le tourisme social sera aidé, grâce à une aide à la pierre et à une aide à la personne, par le biais des chèques-vacances notamment (avec une ouverture sur l'Europe grâce aux euro-chèques);

- une attention particulière sera donnée au tourisme dans les départements et territoires d'outre-mer ;

- le tourisme vert et le tourisme culturel seront dynamisés grâce à une valorisation de la richesse et de la diversité françaises, par une offre de qualité reposant notamment sur la pluri-activité et sur la disponibilité du monde rural ;

- par ailleurs, un plan de maîtrise concertée de développement de la montagne doit être mis en oeuvre, qui doit notamment reposer sur l'allongement de la saison et la diversification des produits ;

- enfin, le développement du tourisme sur le littoral doit mieux respecter l'environnement et veiller au maintien d'un bon rapport qualité-prix.

A cet égard, et s'agissant de l'avenir de notre tourisme sur le littoral, votre commission tient à attirer particulièrement l'attention sur le grave problème posé par l'insuffisance de l'assainissement sur certaines côtes, touchant plus particulièrement les plages de l'Atlantique et de la Bretagne.

## II. LE PROJET DE BUDGET POUR 1991

### A. UN BUDGET DE CONSOLIDATION

Après une très forte augmentation en 1989, le budget du tourisme est, en 1991 comme en 1990, un budget de consolidation, dont les crédits sont certes limités eu égard aux multiples actions à mener dans ce secteur important de l'économie, mais qui permettra de renforcer les progrès enregistrés depuis trois ans dans les différents domaines définis comme prioritaires.

Le budget du tourisme pour 1991 (dépenses ordinaires et crédits de paiement) s'élève à 396,79 millions de francs, en progression de 3,6 % par rapport à 1990.

### 1. La progression des dépenses de fonctionnement

Avec une progression de 6 % par rapport à 1990, les dépenses de fonctionnement voient leur part se stabiliser à 87,2 % du total des crédits du ministère du tourisme.

Cette évolution recouvre :

a) Une baisse de 19,7 % des moyens des services, à 180,1 millions de francs, qui recouvre notamment une très forte réduction des moyens d'action des services officiels français du tourisme à l'étranger, mais un accroissement substantiel (+ 1,2 million de francs) des dépenses d'informatisation des services et une mesure nouvelle de 1,2 million de francs en faveur des personnels ;

b) une augmentation de 62,1 % des interventions publiques, à 166,62 millions de francs. Cette dernière recouvre principalement :

- la très forte progression de la dotation allouée à Maison de France, qui passe ainsi de 51 millions de francs en 1990 à 112,4 millions de francs en 1991 ; celle-ci pourra donc notamment renforcer ses actions de promotion à l'étranger, et votre rapporteur se félicite de cette évolution prometteuse ;

- une mesure nouvelle de 2 millions de francs inscrite au titre de l'augmentation des crédits de formation professionnelle ;

- ainsi que 2 millions de francs en faveur du fonds d'intervention touristique (FIT) non contractualisé, les dotations au titre des contrats de plan État-régions étant examinées ci-après.

### 2. L'évolution des crédits d'investissement

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des dépenses en capital entre 1990 et 1991 :

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDITS DE PAIEMENT		
	1990	1991	Evolution (en %)	1990	1991	Evolution (en %)
Titre V Investissements	8,10	12,54	+ 54,81	12,03	11,29	- 6,15
Titre VI Subventions d'investissements	43,82	48,00	+ 9,51	43,89	38,80	- 11,60
TOTAL	51,92	60,54	+ 16,58	55,97	50,09	- 10,42

(en millions de francs)

Les dépenses en capital régressent donc de 10,4 % en crédits de paiement mais elles augmentent en revanche de 16,6 % en autorisations de programme.

• S'agissant des subventions aux équipements touristiques, il convient de noter les crédits importants alloués au titre des subventions aux collectivités locales pour la réhabilitation d'hébergements touristiques à gestion associative (15,6 millions de francs en autorisations de programme et 9,4 millions en crédits de paiement). Ces crédits sont cependant largement compensés par la baisse des subventions destinées aux hébergements à caractère associatif ou familial.

• S'agissant des investissements et subventions de l'Etat au titre des contrats de plan Etat-régions et du fonds d'intervention touristique (FIT) non contractualisé, les crédits qui leur sont destinés baissent de 4,59 % en crédits de paiement, à 20,16 millions de francs dont (40 % pour le FIT), mais progressent de 16 % en autorisations de programme et atteignent 26,55 millions de francs (dont 47 % pour le FIT).

Les efforts budgétaires en faveur du tourisme dépassent cependant les crédits du seul ministère chargé du tourisme.

Les informations concernant les crédits inscrits aux divers chapitres budgétaires sont toutefois difficiles à réunir, les administrations concernées ne pouvant pas, dans la plupart des cas, individualiser la part affectée au tourisme.

Votre commission souhaite cependant qu'un inventaire de l'effort de tous les ministères soit effectué en 1991.

Par ailleurs, il convient de noter que :

- les crédits alloués aux équipements touristiques ont été progressivement réduits, au profit de la dotation globale d'équipement des départements et des communes ;

- une partie importante des crédits des différents départements ministériels concernés est à présent affectée aux contrats de plan et il est souvent malaisé de distinguer la part strictement consacrée aux actions touristiques.

Au total, le ministre chargé du tourisme évalue à environ 2 milliards de francs l'effort du budget de l'Etat en faveur du tourisme.

De plus, les collectivités locales, et notamment les régions, participent activement au développement du secteur.

## B. LA PART DU TOURISME DANS LES NOUVEAUX CONTRATS DE PLAN

Pour la seconde génération des contrats de Plan Etat-régions 1989-1993, le comité interministériel d'aménagement du territoire du 17 novembre 1988 a arrêté le principe de la création d'un Fonds d'intervention touristique (FIT) alimenté à partir des contributions des ministères chargés du tourisme et de l'aménagement du territoire. Sur la base des enveloppes arrêtées, la part des crédits contractualisés du FIT porte, pour l'ensemble des actions en faveur du tourisme, sur un montant de 394 millions de francs sur cinq ans, dont 209 millions de crédits du ministère du tourisme et 185 millions de crédits du FIAT (y compris la contribution relative à la mission d'aménagement de la Côte Aquitaine).

Le tourisme bénéficiera en outre d'une participation du ministère du tourisme par le Fonds d'aide au conseil et à l'innovation touristique (FACIT), en faveur de la valorisation des sites et de l'organisation des espaces touristiques pour 454,75 millions de francs.

La participation totale de l'Etat aux nouveaux contrats de plan (soit 1.097 millions de francs) semble toutefois insuffisante.

Les crédits inscrits à ce titre dans le projet de budget pour 1991 s'élèvent à 16,8 millions de francs en autorisations de programme et 10,6 millions en crédits de paiement.

## TROISIEME PARTIE

### Aspects particuliers de la politique du tourisme

#### I. LE TOURISME DANS LES ZONES DE MONTAGNE

Votre rapporteur insistera particulièrement cette année sur cet aspect du tourisme, eu égard aux difficultés que rencontrent nos régions de montagne depuis deux, voire trois années.

##### A. UNE MONTAGNE EN DIFFICULTE

###### 1. Un tassement de la demande...

La montagne française est dotée du plus grand domaine skiable européen équipé, comportant un parc de remontées mécaniques d'un haut niveau de confort et de puissance installée. Son parc d'hébergement "pieds dans la neige" est largement plus important que celui des pays concurrents et elle jouit de paysages montagnards de grande qualité.

Elle comporte cependant certaines faiblesses contre lesquelles une politique adaptée doit permettre de lutter. Celles ci tiennent notamment à une insuffisance de lits banalisés, une qualité des hébergements et de l'accueil souvent inadaptée aux exigences de la clientèle, un manque d'activités complémentaires au ski, une commercialisation souvent inadaptée et des lacunes sur le plan de la gestion globale.

Cette situation s'inscrit dans un contexte défavorable de tassement de la demande. En effet, la demande française est en baisse, avec une décroissance du taux de départ longs séjours de 9,6 % en 1986 à 7,9 % en 1989 et un raccourcissement de la durée des séjours. Quant à l'export, la France réalise de faibles performances puisqu'elle n'accueille que 10 % au maximum des skieurs européens pratiquant ce sport à l'étranger.

Le nombre d'emplois directs occupés par les loisirs de montagne est évalué entre 110.000 et 120.000, dont 30.000 liés au seul ski (dont 14.500 agents dans les remontées mécaniques).

En définitive, on assiste au passage d'un marché en croissance à un marché mature et concurrentiel, désormais commandé par la demande.

Toutefois, sur 15 millions de Français prenant des vacances en hiver, 7 à 8 millions de personnes choisissent la montagne.

Ainsi, s'il convient de ne pas dramatiser une évolution largement liée au problème conjoncturel de l'enneigement insuffisant des deux, voire trois, hivers derniers, il est en revanche nécessaire d'aider nos stations de montagne à traverser cette crise.

## **2. ... conséquence d'un enneigement insuffisant**

Trois hivers consécutifs caractérisés par un très faible enneigement ont mis de nombreuses stations de montagne dans une situation financière difficile.

Au total, près de 80 % des stations ont été fortement touchées par le manque de neige, beaucoup d'entre elles se situant entre 0 et 20 % du chiffre d'affaires habituellement réalisé.

Ainsi, dans la majorité des stations, les chiffres d'affaires dégagés n'ont pas couvert les charges d'exploitation ni, a fortiori, les charges financières.

Elles ont donc dû souvent faire face à leurs charges par le biais de déficits ou par l'accroissement d'un endettement déjà très élevé.

Parallèlement à la situation financière désastreuse des communes concernées, de nombreuses entreprises privées ont été durement touchées. Ainsi, l'ensemble du tissu économique des régions de montagne a souffert, les répercussions en matière d'emploi étant en outre non négligeables.

Dans ce contexte, votre rapporteur estime que le dispositif financier mis en place par l'Etat reste insuffisant.

## **B. QUELLES MESURES POUR SAUVER CE SECTEUR SINISTRE ?**

### **1. Le dispositif financier adopté**

Entre le 15 janvier et le 30 mars 1990, l'Etat a arrêté un certain nombre de mesures visant à pallier les difficultés rencontrées par les entreprises et les collectivités du fait de l'insuffisance de l'enneigement. La plupart de ces mesures avaient déjà été mises en oeuvre l'année précédente. Elles se sont révélées insuffisantes et l'Etat a adopté un dispositif financier de plus grande envergure dont l'efficacité laisse toutefois encore à désirer.

#### **• Le dispositif mis en place en janvier 1990 comporte :**

- des mesures relatives à l'emploi avec l'admission au bénéfice du chômage partiel des salariés en possession d'un contrat de travail rompu partiellement ou totalement du fait de l'absence ou de la réduction d'activité des entreprises ;
- des mesures visant à reporter les dates des échéances légales pour le paiement des impôts et des cotisations sociales ;
- des mesures visant à consentir des avances de trésorerie aux collectivités publiques sous forme d'un versement anticipé d'acomptes sur les dotations à recevoir de l'Etat, de versements d'avances sur le produit des impositions locales ou de versements d'avances imputables sur les ressources du Trésor remboursables en deux ans et rémunérées au taux de 3,5 %.

• De plus, depuis le mois d'avril 1990, les établissements de crédit peuvent accorder des prêts spéciaux au taux de 9 %, remboursables en cinq années au maximum, aux exploitants de remontées mécaniques et de ski de fond, publics ou privés, aux entreprises de vente ou de location d'articles de sports d'hiver et aux écoles de ski dont les recettes d'exploitation de la dernière saison ne

permettent pas de rembourser les annuités d'emprunts de l'année 1990.

Ces prêts sont complétés par le versement par l'Etat d'une prime égale à 4 % du montant de l'emprunt souscrit auprès de l'établissement de crédit.

## **2. Les insuffisances révélées par sa mise en place**

Si votre rapporteur se félicite que des mesures économiques comme sociales aient été rapidement adoptées, il regrette en revanche leur délai de mise en oeuvre ainsi que l'insuffisance des crédits ainsi alloués.

Le coût du dispositif pour l'Etat peut être évalué à environ 16,2 millions de francs, se répartissant à raison de 5 millions de francs pour les reports d'échéances, 6,2 millions de francs pour les primes et 5 millions de francs pour les avances de trésorerie.

On peut notamment regretter :

- que seules une dizaine de communes aient pu bénéficier du versement d'avances imputables sur les ressources du Trésor ;
- que de nombreux établissements de crédit aient fait preuve de réticence à l'octroi de prêts au taux de 9 % ;
- ainsi que le niveau modeste de l'aide financière de l'Etat, eu égard notamment aux efforts considérables consentis par certains départements et certaines régions, et au contexte particulièrement difficile dans lequel évolue notre montagne depuis deux, voire trois ans.

Enfin, votre rapporteur insiste de nouveau sur la nécessité de soutenir l'hôtellerie indépendante, particulièrement dans les zones de montagne.

## II. LE TOURISME RURAL

### A. UN BILAN POSITIF

Tourisme extensif concernant l'ensemble du territoire français, le tourisme rural bénéficie de nombreux atouts liés à notre tradition agricole, notre nature ainsi que notre patrimoine artisanal, culturel et architectural.

En termes de fréquentation, les résultats sont d'ailleurs positifs. En effet, sur les 30 millions de Français qui partent en vacances, 7 millions choisissent la campagne (soit 23 %) ; de plus, aux 232 millions de nuitées françaises, s'ajoutent environ 50 millions de nuitées étrangères (soit 20 % du total).

Il s'agit à 80 % d'une clientèle individuelle, organisant elle-même son séjour, clientèle dont la dépense globale peut être évaluée à 45 milliards de francs.

Le développement des équipements et des activités de loisirs progresse de façon sensible, même spectaculaire dans certains cas : golf, vélo (notamment vélos tout terrain) randonnée et sports de pleine nature.

L'effort financier de l'Etat en faveur du tourisme rural s'élève à 65 millions de francs, dont 5,4 millions pris en charge par le ministère du tourisme, l'essentiel des crédits provenant de l'aménagement du territoire et des contrats de plan.

Les crédits consacrés au tourisme rural proviennent en fait pour l'essentiel des collectivités territoriales.

## **B. UN AVENIR QUI PEUT ETRE PROMETTEUR**

Le tourisme rural est susceptible d'attirer de nombreux touristes étrangers, européens surtout puisque 25 % d'entre eux optent pour ce type de vacances.

Si nos atouts sont nombreux, il convient cependant de les mettre davantage en valeur. A cet égard, le groupement de communes au sein des pays d'accueil touristique constitue une initiative très positive.

**D'importants efforts doivent cependant encore être accomplis, notamment dans le sens d'un renforcement de la démarche commerciale.**

Il s'agit ainsi :

- de développer la formation, afin d'améliorer le professionnalisme du tourisme en espace rural ;

- de combler les lacunes sur la connaissance des clientèles ;

- d'adopter une démarche plus sélective par secteur géographique et par filière de produits, en évitant la banalisation et en recherchant des spécialisations ;

- de se placer sur les réseaux de distribution les plus adaptés à cette forme de tourisme extensif ; de ce point de vue, le milieu rural doit renforcer son partenariat avec les professionnels de la commercialisation touristique ;

- de rehausser les standards des hébergements en matière de confort, d'architecture et d'environnement, lesquels sont sujets aux principales critiques des visiteurs européens.

**Le tourisme rural contribuant ainsi davantage à un aménagement du territoire équilibré et harmonieux, le développement économique de notre espace rural sera mieux assuré.**

**Il assure une activité de complément indispensable aux activités agricoles dans notre monde rural.**

### III. LES CASINOS

Les casinos contribuent de façon non négligeable à l'animation des stations balnéaires et thermales. Alors que les grands pays touristiques européens et mondiaux développent largement cette activité, ce secteur connaît encore en France beaucoup de difficultés.

Dans ce contexte, votre rapporteur se félicite que l'autorisation accordée aux casinos d'exploiter des machines à sous ait été maintenue.

Cette décision a ainsi permis à certaines stations de faire face à certaines difficultés économiques ainsi qu'à des problèmes d'investissement.

\*

\* \*

La Commission des affaires économiques et du plan, regrettant l'insuffisance des crédits alloués au tourisme pour 1991, mais constatant l'effort important de l'Etat en faveur des actions de promotion et se félicitant de la récente adoption d'un plan d'actions prioritaires, a décidé d'adopter les conclusions de son rapporteur, c'est-à-dire de laisser à la sagesse du Sénat le soin d'apprécier les crédits du tourisme inscrits au projet de loi de finances pour 1991.

Elle a cependant attaché une extrême importance à ce qu'un effort budgétaire conséquent soit inscrit dans le budget pour 1992, considérant en effet indispensable que les actions proposées dans le plan d'action du ministre chargé du tourisme soient suivies d'efficacité.